

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ECOLE ÉLÉMENTAIRE LES BERGERS</b><br><b>32 RUELLE DES BERGERS</b><br><b>77230 LONGPERRIER</b>                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>DATE :</b><br><b>Mardi 14 octobre 2025</b>                                                                                                                      |
| <b><u>PARTICIPANTS :</u></b><br><b>- <u>Représentants des Parents:</u></b><br>Mme MASOUD Nathalie<br>Mme MONTEIRO Débora<br>M. LE QUÉRÉ François<br>Mme MULLER Kelly<br>Mme BACHET Stéphanie<br>Mme DINGA -ATIPO Charlotte<br>Mme FUZAT Betty<br>Mme TARDIVONT Vanessa<br>Mme BOUVET Delphine<br>Mme LEMOINE Joane | <b>- <u>Enseignants</u></b><br>Mme AVY Marina<br>M. CAUSSIN Alexandre<br>Mme CAUSSIN Magali<br>Mme DALCHÉ Maëlle<br>Mme GINETE Kassandra<br>Mme HILLAIREAU Marine<br>Mme LEGER Natacha<br>Mme LUGRIS Aurélie<br>M. MASSAT Nathan<br>Mme VANLICHTERVELDE Adélaïde | <b>- <u>Maire ou Représentants de la mairie</u></b><br>- Mme RONGIONE, Maire<br>- Mme BRAHNA, Adjointe au scolaire<br><br><b>- <u>DDEN</u> :</b> M. GRAS Jean-Paul |
| <b><u>ABSENTS EXCUSES :</u></b><br>Mme KANE Nayé<br>Mme OUATTARA Maboya<br>Mme BUISSET Palmyre<br>M. NTIMA-MPOYO Samuel<br>Mme RAHMANI Monira<br>Mme ABED Fatima-Zahra<br>Mme MISSAMOU Stella<br>Mme BRICARD Hajira                                                                                                | Mme DELANNOIS Andrea                                                                                                                                                                                                                                             | <b>- <u>Inspection de l'éducation nationale</u></b><br><br>- Mme JUHÉ-DAVID Sandrine, IEN Dammartin-en-Goële                                                       |

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école (présentation des divers membres du CE, résultats des élections, règlement intérieur du conseil d'école, comment voter, les prises de paroles...)
2. Organisation pédagogique de l'école (les effectifs, les classes...)
3. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école  
Présentation de la charte de la laïcité, charte internet
4. Sécurité et hygiène : Exercices incendie et PPMS
5. Présentation des axes du projet d'école
6. Vie de l'école : Les activités régulières (EPS...)  
Les aides spécifiques (APC, les PPRE, le RASED.....)
7. Coopérative
8. Travaux
9. Dates et horaires des prochains conseils d'école

## **POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :**

### **1 / Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école.**

M. CAUSSIN rappelle les modalités de fonctionnement au sein du conseil d'école : les prises de paroles, les questions abordées ... M. GRAS rappelle le rôle des DDEN au sein des conseils d'école.

Le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret. La participation des parents se fait par le biais de l'élection de leurs représentants au conseil d'école chaque année. Le conseil d'école est composé des membres suivants : le directeur de l'école, qui préside le conseil, ensemble des maîtres affectés à l'école, le maire, un conseiller municipal, les représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles. L'ensemble de ces membres a le droit de vote. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister au conseil d'école. Certaines personnes peuvent aussi assister au conseil si des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école, notamment sur les sujets suivants : actions pédagogiques et éducatives, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions d'intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

### **Déroulement des élections des représentants de parents d'élèves :**

L'unique liste de parents d'élèves qui se présentait a été élue par 190 suffrages exprimés (il y a eu 229 votants, 39 bulletins nuls pour 378 inscrits) ; le taux de participation a été de 60,58 %. Mme MASOUD Nathalie, Mme KANE Nayé, Mme OUATTARA Maboya, Mme MONTEIRO Débora, M. LE QUÉRÉ François, Mme MULLER Kelly, Mme BUISSET Palmyre, M. NTIMA-MPOYO Samuel, Mme RAHMANI Monira et Mme ABED Fatima-Zahra ont été élus comme titulaires. Mme MISSAMOU Stella, Mme BACHET Stéphanie, Mme DINGA -ATIPO Charlotte, Mme FUZAT Betty, Mme TARDIVONT Vanessa, Mme BOUVET Delphine, Mme BRICARD Hajira et Mme LEMOINE Joane ont été élues comme suppléantes.

M. CAUSSIN rappelle aux parents qu'il dispose d'un panneau d'affichage devant l'école pour communiquer des informations et signale que le trombinoscope des parents élus sera affiché.

### **2 / Organisation pédagogique de l'école (les effectifs, les classes...)**

Au 14 octobre 2025, les effectifs sont les suivants :

L'école accueille 234 élèves répartis en 10 classes :

- CLASSE de CPA = 20 élèves (Mme LUGRIS)
- CLASSE de CPB = 21 élèves (Mme HILLAIREAU)
- CLASSE de CE1 = 22 élèves (Mme DALCHÉ)
- CLASSE de CE1 /CE2 = 14+9=23 élèves (M. MASSAT)
- CLASSE de CE2 A = 24 élèves (Mme AVY)
- CLASSE de CE2 B = 24 élèves (Mme LÉGER)
- CLASSE de CM1/CM2 A : 11 + 14 = 25 élèves (M. CAUSSIN et Mme DELANNOIS)
- CLASSE de CM1/CM2 B : 11 + 14 = 25 élèves (Mme CAUSSIN)
- CLASSE de CM1/CM2 C : 14 + 11 = 25 élèves (Mme VANLICHTERVELDE)
- CLASSE de CM1/CM2 D : 11 + 14 = 25 élèves (Mme GINÉTÉ)

6 élèves ont un dossier MDPH et Mme Corvez, AESH, est présente toute la semaine pour ces 6 élèves et Mme Alasseur, AESH, est présente le vendredi. M. CAUSSIN précise que 4 élèves sont en cours de demande d'un dossier MDPH. L'ensemble du conseil d'école se joint à M. GRAS afin de mettre en annexe à ce PV une lettre demandant à ce que les élèves puissent bénéficier des aides spécifiques selon les besoins (AESH, RASED).

### **3/ Vote et approbation du règlement intérieur de l'école.**

#### **Présentation de la charte de la laïcité, charte internet**

Un parent d'élève s'interroge sur plusieurs points concernant le règlement intérieur de l'école :

- La vaccination obligatoire pour être admis à l'école. M. CAUSSIN rappelle que les vaccinations sont demandées lors de l'inscription à l'école donc dans le dossier de la mairie. Elles restent obligatoires. M. CAUSSIN précise qu'il se doit d'inscrire tout enfant en âge d'être scolarisé se présentant à l'école car l'école est obligatoire.
- Motif d'absence : empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications. Ce motif n'est pas explicite pour les familles. M. CAUSSIN se renseigne auprès de l'inspection et reviendra vers les familles sur ce sujet.

L'ensemble du conseil d'école a voté pour le nouveau règlement intérieur pour cette année 2025/2026 sans modification à apporter sur celui de 2024/2025.

M. CAUSSIN informe le conseil que tous les règlements seront affichés devant l'école et mis sur le site de la ville de LONGPERRIER dans l'onglet scolaire.

Le règlement intérieur sera mis en annexe 2 de ce PV.

### **4 / Sécurité et hygiène : Exercices incendie et PPMS.**

- Hygiène : Le protocole de lavage des mains est toujours mis en place (matin, récréations, pause déjeuner) ainsi que l'aération des classes. Les classes sont nettoyées chaque matin et un nettoyage approfondi est effectué le mercredi matin.

- Concernant la sécurité, M. CAUSSIN rappelle que nous sommes sous le plan Vigipirate Sécurité renforcée risque attentat. Il ne doit pas y avoir d'attroupement devant l'école. Les personnes qui se rendent à l'école doivent donner leur identité et présenter leurs sacs ouverts. Il faut éviter de rester stationner autour de l'école. Les parents sont invités à sensibiliser leurs enfants à ne pas partir de l'école sans avoir vu la personne qui le ou les récupère. Les parents demandent un espace dédié aux familles pour récupérer les enfants. En terme de sécurité, il est difficile de réduire l'accès au trottoir. Donc M. CAUSSIN va effectuer un mot avec le règlement intérieur aux familles en rappelant les règles à la sortie des classes.

- M. CAUSSIN informe le conseil des exercices qui doivent être effectués dans le courant de l'année :

- 2 exercices incendie (un a été effectué le 29 septembre 2025 qui s'est bien passé dans l'ensemble (le bilan a été envoyé en mairie et à l'inspection académique en signalant les problèmes rencontrés : pas de boîtier d'alerte incendie dans les préfabriqués), des boîtiers ont été installés depuis l'exercice. Le 2<sup>ème</sup> aura lieu le vendredi 10 avril 2026.

- 1 exercice PPMS (intrusion attentat avec scénario du rectorat) a eu lieu le jeudi 9 octobre 2025.

M. CAUSSIN précise que les familles ont été informées de ce dernier exercice par le biais du carnet de correspondance.

- Un 2<sup>ème</sup> exercice PPMS « catastrophes naturelles » sera effectué le jeudi 4 décembre 2025 en utilisant les zones de confinement prévues à ce type d'exercice.

### **5/ Présentation du projet d'école :**

M. CAUSSIN présente l'orientation du nouveau projet d'école 2025 :

- Assurer la continuité des apprentissages en compréhension : maximiser le lexique, améliorer la fluence de lecture, aider les élèves à mieux comprendre les écrits.

- Assurer la continuité des apprentissages en mathématiques : améliorer la résolution de problèmes et la représentation du nombre.

- Améliorer la cohésion, la coopération et la performance des élèves grâce à l'EPS : mettre en œuvre des activités sportives et de bien-être.

- Construire le parcours citoyen de chaque élève : favoriser le vivre ensemble par la compréhension et l'application de la règle et du droit (élections des délégués, participation à l'action « Nettoyons la nature » et organiser des activités en lien avec l'EPS et l'environnement avec l'association Run Eco Team.

M. CAUSSIN précise qu'il aimerait remettre en place le conseil des délégués avant le conseil d'école comme il s'effectuait chaque année.

M. CAUSSIN précise que l'équipe enseignante va travailler les axes du nouveau projet d'école cette année et il sera présenté lors des prochains conseils d'école.

## **6/ La vie de l'école :**

### **A / Les activités pédagogiques complémentaires, le soutien scolaire et les stages de remise à niveau**

M. CAUSSIN précise que les APC se déroulent les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis de 11h30 à 12h. Les notions travaillées et les élèves pris en charge sont proposés par l'enseignant.

Cette année, 10 enseignants effectuent des missions supplémentaires auprès des élèves en difficulté sous 2 formes :

- Le soutien scolaire de 16h30 à 17h30 durant 12 semaines.
- Des stages de remise à niveau durant la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances (vacances de la Toussaint) pour les élèves de cycle 3 et des vacances apprenantes pour les élèves de cycle 2

Ces aides sont financées par l'Education Nationale. Les élèves qui participent à ces dispositifs sont choisis par les enseignants et travaillent des compétences dans les domaines fondamentaux (français et mathématiques)

### **B/ Les évaluations nationales :**

M. Caussin précise que toutes les évaluations ont été effectuées dans toutes les classes. Les enseignants ont transmis les résultats aux familles et ont proposé des rendez-vous. Les enseignants ont rencontré toutes les familles et ont déjà mis ou mettront en place des PPRE, des APC, des aides au sein de la classe pour les élèves en difficulté. L'équipe pédagogique va effectuer une synthèse d'école sur ces évaluations en lien avec la maternelle afin d'améliorer les items les plus échoués.

Plusieurs projets et actions seront menés cette année scolaire :

- La piscine à la plaine Oxygène du Mesnil-Amelot est fermée jusqu'en janvier 2026. Les classes de CP, de CE2 et de CM2 effectueront les 8 séances sur une semaine. Les élèves de CM2 passent l'ASNS.
- Le concours des "incorruptibles" sera effectué sur 5 classes.
- Des interventions sur les dangers domestiques et apprendre à porter secours seront dispensées au sein de chaque classe par les pompiers de la caserne de Dammartin en goële.
- Une journée autour d'Halloween sera effectuée à l'école le vendredi 17 octobre 2025.
- Les photographies des classes ont eu lieu le jeudi 18 septembre 2025.
- Le mardi 17 mars 2026 aura lieu la journée éco-citoyenne en relation avec l'association Run Eco Team éducation et en lien avec d'autres écoles dans la France.
- La chorale commencera en période 3. Mme CAUSSIN enseignera cette discipline en cycle 3 et M. MASSAT en cycle 2.
- Les actions menées au sein des classes (chorale, danse, exposition...) seront présentées aux familles à différents moments de l'année : le marché de Noël le mardi 16 décembre 2025, le samedi 27 juin 2026 (spectacle/ kermesse), exposition de la semaine des 100 jours par les cycles 2 (mardi 7 avril 2026).
- En lien avec le cinéma itinérant et en partenariat avec la mairie, chaque classe visionnera 3 films au cours de l'année et un travail autour de ces films sera mis en œuvre dans les classes. La mairie prendra en charge une séance sur les trois.
- Une journée Olympiades sera mise en place comme l'an passé durant le mois de juin.

Un parent souhaite savoir si l'ENT sera mis en place cette année.

M. CAUSSIN confirme la mise en place de l'espace numérique de travail (prim-ENT). Tous les documents seront distribués à la rentrée des vacances de la Toussaint. Dès le retour des documents signés par les familles, il sera opérationnel (communication avec les familles, espace de travail ...)

M. CAUSSIN précise que l'utilisation de l'ENT ne se fera que sur les heures d'école.

## **7/ Coopérative :**

Au 14 octobre 2025, la coopérative a la somme de 658.17 euros.

La cotisation à l'OCCE 77 est à payer à la hauteur de 573,18 euros et n'est pas déduit du solde du compte du 14 octobre 2025. L'association Les P'tits Bergers Longperrois va faire un don selon les bénéfices réalisés à la kermesse. 30% de la vente des photos seront reversés à la coopérative de l'école.

## **8/ Travaux :**

M. CAUSSIN précise que 2 toilettes ont été changées cet été dans le bâtiment 2. L'odeur nauséabonde est

présente au quotidien. Mme Le Maire va se renseigner si un curage pourrait être effectué.

Il n'y aura pas de travaux effectués car une nouvelle école doit être construite.

La cour de récréation est accidentogène et M. CAUSSIN demandait une réfection. Mme Le Maire n'a pas le budget pour la refaire et ne souhaite pas couper les arbres.

M. CAUSSIN demande un élagage des arbres. Une campagne d'élagage est en cours sur la ville. Mme Le Maire va se renseigner si l'école élémentaire peut en bénéficier.

#### **9 / Questions concernant le périscolaire :**

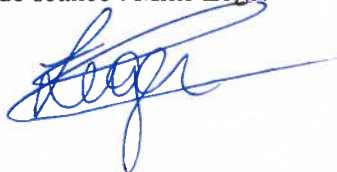
Les parents d'élèves souhaitent savoir pourquoi les études ne sont plus comme avant. Mme Le Maire répond que les enseignants ont refusé d'effectuer les études et les renvoie vers M. CAUSSIN pour de plus amples informations. Ce à quoi M. CAUSSIN précise que la mairie a proposé aux enseignants d'effectuer les études sous un format différent que celui des années précédentes. A savoir 2 enseignants au lieu de 3 ou 4 par soir et heures effectuées au centre de loisirs et non plus à l'école. Cette offre de la mairie n'a pas été acceptée par les enseignants et la mairie a fait le choix de prendre du personnel communal pour effectuer les études surveillées. Les parents posent d'autres questions concernant la cantine. Mme BRAHNA, adjointe aux affaires scolaires et Mme Le Maire ne souhaitent pas répondre au conseil d'école à ces questions et proposeront un rendez-vous aux parents élus en mairie pour parler du périscolaire.

La séance s'est terminée à 20h45

**Les prochains conseils d'école auront lieu le 31 mars 2026 et le 23 juin 2026.**

Fait à Longperrier, le 5 novembre 2024

La secrétaire de séance : Mme Léger



Le Président du Conseil d'Ecole : M. Caussin



**ECOLE ELEMENTAIRE  
DES BERGERS**  
32 ruelle des Bergers  
77230 LONGPERRIER  
01.60.03.41.88